



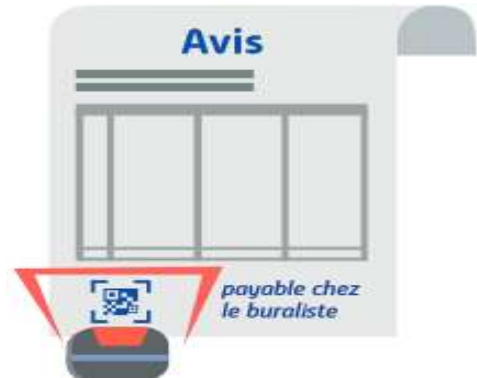
Nouveau service : « paiement de proximité » chez les buralistes

Depuis le 28 juillet 2020, des buralistes partenaires agréés par la Direction générale des Finances Publiques sont équipés pour encaisser des impôts, amendes, factures d'eau, de cantine, d'hôpital... dans la limite de 300 € en espèces et sans limitation pour la carte bancaire (hors plafond de 300 € pour les impôts).

Vérifiez que votre facture ou avis comporte :

- un QR code
- la mention payable auprès d'un buraliste

- Rendez vous chez un buraliste agréé avec votre facture :
- scannez-vous même le QR code (confidentialité garantie)
 - payez en toute sécurité en espèces ou en carte bancaire
 - repartez avec le reçu remis par le buraliste agréé



Retrouvez ci-dessous la liste des buralistes agréés de notre territoire :

LE SULKY : 30 rue de la Libération 76910 CRIEL SUR MER

ROYAL SHOP : 13 rue Charles Morin 76260 EU

LE FONTENOY : 1 rue de Normandie 76260 EU

LE SAINT OLAF : 83 Chaussée de Picardie 76260 EU

LE MARRONNIER : 2 rue Pierre et Marie Curie 76117 INCHEVILLE

BAR TABAC DE L'HOTEL DE VILLE : 20 Avenue des Canadiens 76470 LE TREPORT

AU PETIT ROBINSON : 6 Place du Gal de Gaulle 76470 LE TREPORT